## VILLE DE CINEY

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL.

## SEANCE DU 24 janvier 2011

# OBJET: Programme Communal de Développement Rural – PCDR - Approbation

Présents: Messieurs Guy MILCAMPS – Bourgmestre – Président

M. BARBEAUX – P. LAMBOTTE – Ch. de PRET – J.M. GASPARD – A.M. CAMUS – Echevins

J. DUCHENE – A. DE VREE – M. EMOND – J.C. PODLECKI – H. FOCANT – Ch. CORNET d'ELZIUS – J. DETHY – J. JOUANT – G. GERARD – F.R. GILLARD – F. MISSON – M. MINE – J. LEBOUTTE – M. QUINET – B. DEKONINCK – F. DEVILLE – P. COWEZ – Conseillers

M.M. GILMARD – Président du CPAS participant au Conseil Communal avec voix consultative

BAURAIND Marc - Secrétaire Communal.

#### LE CONSEIL COMMUNAL:

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu le décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 novembre 1991 portant exécution dudit décret;

Vu la délibération du Conseil Communal du 30 mai 2005 de réaliser un Programme Communal de Développement Rural;

Vu la délibération du Conseil Communal du 18 décembre 2006 de créer une Commission Locale de Développement Rural;

Vu la délibération du Conseil Communal du 21 mai 2007 d'arrêter la composition de la Commission Locale de Développement Rural et désignant ses membres;

Considérant la décision du Collège Communal du 08 août 2005 de confier l'étude et l'élaboration du PCDR au bureau TOPOS SPRL, Rue Théo Toussaint, 39 à 5030 Gembloux;

Considérant le processus de consultation populaire coordonné par le bureau TOPOS, en collaboration avec l'asbl GADAN, conformément à la législation et les réflexions menées par les groupes de travail et la commission;

Vu l'approbation du PCDR par la CLDR en sa séance plénière du 10 janvier 2011;

#### **DECIDE:**

<u>Art 1:</u> d'approuver le projet de Programme Communal de Développement Rural, tel qu'élaboré au cours du processus prévu par la législation en la matière et tel que proposé par la CLDR.

Le PCDR consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel.

Les objectifs fixés par notre PCDR sont: l'amélioration du cadre de vie; des déplacements et transports plus fluides; de meilleurs services pour l'enfance et la jeunesse; favoriser un développement économique en soutien au contexte social et enfin des infrastructures techniques liées à des situations locales.

Le PCDR propose la réalisation en priorité 1 des 5 projets suivants:

- la création d'une maison de village et des aménagements publics dans le village de Haid.
- la mise en valeur du patrimoine à partir du réseau de sentiers.
- l'aménagement du centre du village d'Achêne.
- l'aménagement d'un terrain multisports à Sovet.
- la création d'espaces didactiques.

Art 2 : de solliciter l'approbation du projet de PCDR par le Gouvernement Wallon.

<u>Art 3:</u> de charger le Collège Communal de solliciter l'intervention des pouvoirs subsidiants pour la mise en oeuvre du programme.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

## PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire Communal, Marc BAURAIND Le Président, Guy MILCAMPS

#### POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Secrétaire Communal, Marc BAURAIND Le Député – Bourgmestre, Guy MILCAMPS